

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DE 1D: 085-218501096-20250210-2025FEVDEL18-DE DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA VILLE DES HERBIERS**

Date de la convocation : 4 février 2025 Séance du Conseil Municipal: 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents: Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryyonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés: Magali LOISEAU donne pouvoir à Véronique BESSE

Pierrick THOMAS donne pouvoir à Luc SOULARD Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Fanny GIRARD

Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT

Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU

Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice: 32 Nombre de conseillers présents : Nombre de conseillers votants : 31

Secrétaire de séance : Joseph LIARD

18- PARTICIPATION SYDEV - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION 2025-ECL-0028 -PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025

Comme chaque année, suite aux visites de maintenance, il convient de remplacer ponctuellement du matériel vétuste d'éclairage. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de signer la convention 2025-ECL-0028 pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public, représentant la participation suivante à verser au SYDEV:

Objet	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation	Imputation budget principal
Travaux d'éclairage public Convention N° 2024 ECL 0295	20 000,00 €	50%	10 000,00 €	Éclairage public 9010/512/204/1582

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID: 085-218501096-20250210-2025FEVDEL18-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu le projet de convention n°2025 ECL 0028 relatif aux modalités techniques et financières de travaux d'éclairage public ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 janvier 2025, Vu le rapport de Steven BARTHELEMY,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et le versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal 2025 sur le compte 9010/512/2041582,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions correspondantes.

Joseph LIARD Secrétaire de séance

13 FEV. 2025 Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2025

Notifié le :

Publié électroniquement le :

Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire